

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026\_065

**Objet : Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'association d'action sociale en milieu rurale (AASMR)**

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze avril deux mille-vingt-six.

**Présents (77) :**

Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Arnaud DEVILLEZ - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Daniëlle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Vincent LEFEBVRE - Sophie CAUDRON - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Pamela VIDOCGUE - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Nicolas DECORTE (Suppléant) - Jean-François DEMON - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELYNCK

**Procurations (11) :**

Laure DOBIGNY à Jacques GREMBER - Alain TALLEU à Arnaud DEVILLEZ - Eva SPRIET à Elise DORMION-ROUSSEZ - Florence BRISBART à Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU à Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - César STORET à Dominique WALBROU - Amandine TRANCHANT à Vincent DUCOURANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 88**

**Secrétaire de séance :** Romuald GUILLAIN

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026**

**DELIBERATION 2026\_065**

**Objet : Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'association d'action sociale en milieu rurale (AASMR)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2023 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération, dénommée Cœur de Flandre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

L'association d'actions sociales en milieu rural a été créée le 9 juillet 1992. Elle a pour objet de :

- promouvoir toutes formes d'actions et initiatives visant à améliorer les conditions de vie et d'activités des habitants de Flandre Intérieure ;
- concourir par ses initiatives et ses actions à conforter l'action sociale ;
- informer les habitants et les élus de l'action sociale ;
- être partenaire de coordination des actions envisagées et réalisées par d'autres services sociaux ou organismes concourant à l'insertion économique et sociale des habitants en difficultés sociales ;
- promouvoir et gérer toute action concourant à ces objectifs ;
- aider à la mise en œuvre des mesures sociales préconisées par les pouvoirs publics.

A sa création, cette association avait pour périmètre d'action les 13 communes de l'ex-canton de Cassel et était soutenue par ces dernières. Par la suite, l'ASSMR a été soutenue par la Communauté de Communes du Pays de Cassel (CCPC) de sa création en 1996 à sa disparition en 2014.

La CCPC a ensuite fusionné avec d'autres intercommunalités afin de donner naissance à la CCFI le 1er janvier 2014. A cette date et dans le cadre de la reprise des champs d'intervention des anciennes EPCI, la CCFI a continué de subventionner dans son fonctionnement l'ASSMR chaque année depuis 2014.

En 2021, la CCFI a délibéré et a approuvé la mise en place d'un règlement pour les attributions de subventions aux associations (délibération n°2021/113 du 6 juillet 2021). Ce règlement met en avant les obligations liées au rayonnement communautaire des événements soutenus et l'intervention communautaire des associations soutenues dans le cadre de leur fonctionnement.

L'AASMR a modifié ses statuts le 09 juillet 2021 en assemblée générale extraordinaire en élargissant son périmètre d'intervention à l'échelle de la CCFI, aujourd'hui Cœur de Flandre agglo, et en intégrant un représentant de l'exécutif de la communauté d'agglomération, membre de droit du conseil d'administration de l'AASMR.

Ces nouveaux statuts ouvrent également l'association à l'ensemble des communes de Cœur de Flandre agglo par le biais d'une adhésion annuelle.

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

**Il vous est proposé :**

- d'accepter le principe de vote à main levée,
- de désigner Madame Marie SANDRA en qualité de représentante de l'exécutif de Cœur de Flandre aggro au sein du conseil d'administration de l'AASMR.

**Vote :**

**Pour : 88**

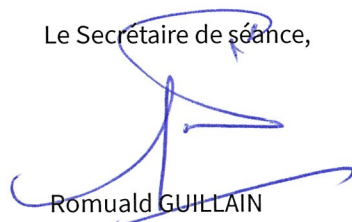
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

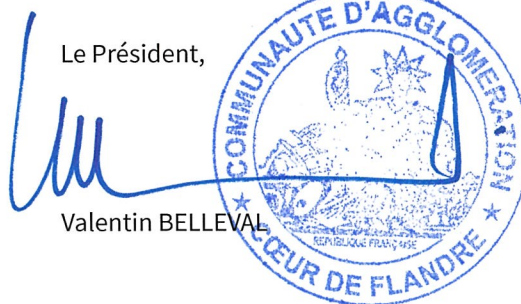
Le Secrétaire de séance,



Romuald GUILLAIN

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 21 avril 2026,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

